ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Indemnisation des étudiants infirmiers

Question écrite n° 16147

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur l'indemnisation des stages des étudiants en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Il a été interpellé par un étudiant indiquant que ces stages de 5 à 10 semaines sont rémunérés sur une base comprise entre 1 et 2 euros de l'heure par l'IFSI. Il souhaite savoir si ces informations sont bien confirmées par le ministère. Dans l'hypothèse d'une confirmation, il souhaite connaître les initiatives que compte prendre le Gouvernement afin d'indemniser ces étudiants stagiaires d'une manière correcte.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16147
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 mars 2024, page 1764
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)